

Image not found or type unknown



Partage des biens indivision

Par **MFF**, le **18/03/2010 à 10:21**

Bonjour,rnrnje suis divorcée ; le partage des biens n'est pas fait ; il porte sur plusieurs appartements; pour l'instant , je gère l'indivision ; puis-je faire en sorte qu'il n'y ait pas de partage des biens?

Par **fif64**, le **18/03/2010 à 11:56**

tant que votre ex mari ne le demande pas oui. Le jour où il le demande, vous êtes obligés de le faire.